

Commission : Conseil de l'Arctique et la Méditerranée

Problématique : « Des espaces maritimes partagés : "Comment allier l'accès et la sécurité à la coopération de l'Europe avec ses partenaires ?" »

Auteur : Autriche

L'Autriche est une république semi-présidentielle fédérale depuis 1919. Candidate indépendante, Mme. Alexander Van der Bellen remporte les élections présidentielles de 2016. Karl Nehammer est le chancelier fédéral depuis décembre 2021, il est membre du Parti populaire autrichien (ÖVP). L'Autriche est soucieuse de la protection de l'environnement, c'est pourquoi la coalition entre l'ÖVP et le parti écologiste autrichien -Les Verts (Die Grünen)- propose un programme ambitieux visant à la préservation de notre planète. Fortement impactée par la crise migratoire de 2015, l'Autriche donne également la priorité à la protection des frontières extérieures de l'Union Européenne. Pour finir, elle a adopté une politique de neutralité dans les relations internationales par la Loi constitutionnelle du 26 octobre 1955. L'objectif de cette Commission est de fonder les bases d'une coopération entre l'UE et les pays littoraux pour établir des normes régissant l'accès à ces espaces. Il s'agit d'assurer la sécurité des échanges mais de faire respecter des mesures de protection pour les milieux maritimes fragiles, actuellement pollués et en danger.

Située au cœur de l'Europe, l'Autriche est apparue lors de la dislocation de l'Autriche Hongrie en 1918. Le pays a établi, depuis toujours, des liens étroits avec l'Europe. Son entrée dans l'Union Européenne, en janvier 1995, suite à la signature du Traité de Corfou, marqua un tournant décisif pour cette relation. Par ailleurs, le pays a également rejoint l'espace Schengen le 28 avril 1995 et l'Union économique et monétaire le 1er janvier 1999. Il a exercé pour la troisième fois, au second semestre 2018, la Présidence du Conseil de l'Union européenne (après 1998 et 2006). Enfin, même si la langue officielle de l'Autriche est l'allemand, la Charte Européenne des langues minoritaires y reconnaît six autres langues sous l'influence des pays transfrontaliers: l'Allemagne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, l'Italie, la Suisse et le Liechtenstein. L'Autriche est fondamentalement de par son passé et sa géographie influencée par d'autres pays européens. Son influence en retour sur la scène européenne n'est donc pas négligeable.

Premièrement, l'Autriche s'engage à protéger notre environnement. Pour ce faire, notre pays s'est engagé à suivre certains objectifs précis. Notre désir de préserver la planète nous pousse à prendre des mesures radicales, à différentes échelles : nationales, européennes et mondiales. Nous nous opposons, par exemple en appliquant notre veto, à la signature de l'accord UE-Mercosur, considérant les risques qu'il pouvait faire peser sur les normes environnementales européennes.

Nous nous préoccupons aujourd'hui de la situation écologique dramatique de l'Arctique. Ce territoire, considéré comme régulateur du climat, se réchauffe trois fois plus vite que le reste de la planète de par sa position géographique. Sa surface a été diminuée de 75% en moins de trente ans, et de très nombreuses espèces, dont l'ours polaire, sont en voie de disparition. Ce territoire voit son avenir menacé par le changement climatique, l'exploitation minière en projet, la future route du commerce maritime, ainsi que les exploitations gazières et pétrolières. Les enjeux concernant l'Arctique sont d'une importance capitale. Des mesures urgentes doivent être prises- par l'Union Européenne et ses partenaires - pour sa préservation et l'organisation des routes commerciales maritimes.

Pour l'Arctique, au nom de la sécurité climatique mondiale, nous demandons la signature de d'une grande convention environnementale pour la préservation du territoire, de la faune et la flore (à l'instar de celle signée pour l'Antarctique).

L'Arctique est uniquement protégé par le droit international de la mer, régi par la Convention de Montego Bay, un statut qui donne une protection insuffisante face aux convoitises immenses pesant sur ce territoire. L'océan est un bienfait pour l'humanité, le négliger est inenvisageable . Pour les

routes commerciales tant convoitées, notamment le passage du Nord-ouest, nous proposons un statut juridique similaire au détroit de Malacca: un statut de détroit international. Les eaux du détroit sont toujours des eaux territoriales, où l'Etat a le droit d'exercer ses prérogatives de souveraineté. Il peut ainsi contraindre les utilisateurs à n'utiliser que les routes maritimes et à respecter les schémas de trafic dont ils ont convenu. Il sera donc interdit à tout Etat d'interdire ou limiter ce passage sur sa zone économique exclusive (ZEE).

Deuxièmement, l'Autriche a subi de dures conséquences de la crise migratoire de 2015. On estime que 20% de notre population est issue de l'immigration, dont seulement 39% provenant de pays européens. En effet, la route des Balkans de l'Ouest à destination de l'Autriche fut principalement empruntée par des réfugiés syriens ou irakiens voulant fuir la guerre. C'est pourquoi nous nous sommes opposés au programme de "relocalisations obligatoires" imposé par l'UE entre 2015 et 2017. Nous prônons une optimisation de la surveillance des frontières extérieures au bénéfice de l'ensemble des pays de l'UE. Pour ce faire, nous optons pour la mise en place de lois renforçant un contrôle des migrants à nos frontières, suivant le modèle de la loi "État d'urgence migratoire" que nous avons adoptée en 2016, posant ainsi plusieurs freins au droit d'asile demandé en masse.

En outre, nous régulons également ces flux en imposant un quota maximal de réfugiés accueillis pendant l'année. Nous sommes partisans de la construction de murs aux frontières de l'UE, dont l'efficacité - déjà observée avec notre mur austro-italien - est évidente. En juillet 2020, nous avons proposé la création d'une plateforme intergouvernementale ayant pour ambition de jouer le rôle de mécanisme d'alerte précoce pour lutter contre les migrations irrégulières dans les Balkans occidentaux. L'Autriche est soucieuse de conserver pour chaque Etat des marges de manœuvre pour rétablir les frontières intérieures de l'espace Schengen en cas de nécessité.

En conclusion, nous, Autrichiens, souhaitons protéger les océans et l'environnement, en signant des conventions de protection de ce dernier en Arctique et en organisant le libre passage tout au long des routes commerciales du nord.

Concernant la sécurité, nous souhaitons renforcer le contrôle des migrants aux portes de l'Union Européenne en régulant plus sévèrement ces flux.